
Rapport financier

Du 1er janvier au 30 juin 2016

Table des matières

I.	Rapport de gestion	2
A.	Rappel de la structure d'actionnariat, du modèle économique et de la notation de l'AFL	2
B.	Faits marquants du premier semestre 2016 et événements post-clôture.....	4
C.	Résultat de la période.....	7
D.	Actif au 30 juin 2016.....	9
E.	Dettes au 30 juin 2016 (normes IFRS).....	11
F.	Gestion des risques.....	12
G.	Fonds propres et ratios prudentiels.....	17
H.	Perspectives pour l'année 2016	17
II.	Comptes semestriels (normes IFRS)	18
III.	Comptes semestriels (normes françaises)	40

I. Rapport de gestion

A. Rappel de la structure d'actionnariat, du modèle économique et de la notation de l'AFL

1. Actionnariat de l'Agence France Locale

La création de l'Agence France Locale a été autorisée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. Elle a été effectivement créée le 22 octobre 2013, date à laquelle a eu lieu la signature de son acte constitutif, puis a obtenu le 12 janvier 2015 son agrément bancaire.

Le groupe Agence France Locale est organisé autour d'une structure duale composée d'une part de l'Agence France Locale - Société Territoriale (la maison mère au statut de compagnie financière) et, d'autre part, de l'Agence France Locale (la filiale, établissement de crédit spécialisé). La combinaison de ces deux sociétés forme le groupe Agence France Locale, dont la gouvernance à double niveau a vocation à permettre une gestion des activités opérationnelles de l'établissement de crédit (Agence France Locale) en toute indépendance par rapport aux collectivités membres, et à conduire à une responsabilisation accrue des parties prenantes par des mécanismes de contrôle et d'indépendance.

Le Conseil d'administration de la Société Territoriale a souhaité que, dans le strict prolongement de la loi qui a autorisé la création du Groupe, l'établissement de crédit soit animé par des professionnels reconnus du secteur bancaire.

A ce titre, le Conseil d'Administration de la Société Territoriale a adopté la règle selon laquelle les administrateurs indépendants doivent être majoritaires au Conseil de Surveillance de l'établissement de crédit. Ce faisant, les actionnaires acceptent et reconnaissent l'importance que des professionnels du monde bancaire et financier soient responsables des activités financières quotidiennes de l'établissement de crédit.

Les principales missions de la Société Territoriale, maison mère du groupe, sont les suivantes :

- la représentation des actionnaires ;
- le pilotage du mécanisme de garantie ;
- la nomination des membres du Conseil de Surveillance de l'établissement de crédit ; et

- la détermination des grandes orientations stratégiques.

Les principales missions de l'Agence France Locale, établissement de crédit détenu à plus de 99,99 % par la Société Territoriale, sont les suivantes :

- la gestion opérationnelle quotidienne des activités financières ;
- la levée de fonds sur les marchés de capitaux ; et
- l'octroi de crédits aux collectivités membres actionnaires exclusivement.

2. Modèle économique de l'Agence France Locale

L'Agence France Locale est un outil de financement des investissements des collectivités locales françaises¹, dont ces dernières sont les actionnaires exclusifs. A l'instar des agences de financement des collectivités territoriales d'Europe du Nord², établies depuis plusieurs décennies, l'Agence France Locale a vocation à être un acteur du financement des investissements locaux, les partenaires bancaires demeurant des acteurs légitimes et nécessaires du financement des collectivités locales. Le modèle de l'Agence France Locale s'inspire très directement de celui de ses homologues nordiques, tout en intégrant les contraintes propres au droit français. Plus spécifiquement, le modèle de l'Agence France Locale est largement inspiré de celui des agences suédoise et finlandaise qui financent les collectivités locales de leurs pays respectifs depuis la fin des années 80. Ce modèle repose sur le recours à des levées de fonds par l'intermédiaire d'émissions obligataires sur les marchés, afin d'octroyer des crédits vanilles aux collectivités locales actionnaires.

L'optimisation de ce modèle repose en premier lieu sur un dispositif de garanties à première demande. Ce dispositif est constitué d'un double mécanisme de garantie engageant :

- d'une part, les collectivités locales membres actionnaires directement au travers des « Garanties Membres », qui permettent à tout créancier de l'Agence France Locale d'appeler directement en garantie les collectivités locales actionnaires. Par la loi et conformément à la Constitution française, cette garantie est plafonnée aux montants des prêts contractés par chaque collectivité locale membre auprès de l'Agence France Locale. Ainsi, un créancier a la possibilité d'appeler la garantie auprès de plusieurs membres actionnaires si le montant de sa créance le justifie. Une collectivité dont la garantie aurait été appelée par un créancier a l'obligation de se retourner vers la Société Territoriale qui doit, quant à elle, appeler à son tour toutes les autres garanties des membres au prorata du montant de leurs crédits contractés auprès de l'Agence France Locale. Cette garantie est donc solidaire et limitée ;
- d'autre part, l'Agence France Locale – Société Territoriale au travers de la « Garantie Société Territoriale ». Les créanciers ont la possibilité d'appeler directement en garantie la Société Territoriale qui est alors l'unique contrepartie du créancier, contrairement au mécanisme des Garanties Membres décrit ci-avant. Le montant de la Garantie Société Territoriale est plafonné à un montant voté chaque année par le Conseil d'Administration de la Société Territoriale. Il a pour objectif de couvrir l'intégralité des engagements de l'Agence France Locale vis-à-vis de ses créanciers.

Ce double mécanisme permet aux créanciers de l'Agence France Locale de disposer à la fois de la faculté (i) d'appeler en garantie les collectivités locales membres du groupe, personnes publiques non susceptibles de

¹ Les collectivités locales comprennent les collectivités territoriales au sens de l'article 72 de la constitution, c'est-à-dire les régions, les départements, les communes, les collectivités d'outre-mer et la Métropole de Lyon, ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux.

² Les agences de financement des collectivités territoriales présentes en Europe du Nord sont : BNG et NWB aux Pays-Bas créées respectivement en 1914 et 1954, Kommuninvest en Suède créée en 1986, KBN en Norvège créée en 1926, MuniFin en Finlande créée en 1989/1993, et Kommunekredit au Danemark créée en 1899.

cessation de paiement, et/ou (ii) de pouvoir actionner la Garantie Société Territoriale, voie qui présente l'avantage de la simplicité à travers le guichet unique qu'elle offre.

Ce système de garantie s'inspire de Kommuninvest, l'agence suédoise de financement des collectivités territoriales - pour les Garanties Membres - et de Municipality Finance, l'agence finlandaise de financement des collectivités territoriales - pour la Garantie Société Territoriale.

Il convient également de noter que, conformément à ses dispositions statutaires, tant la « Garantie Société Territoriale » que les « Garanties Membres » peuvent faire l'objet d'un appel pour le compte des créanciers financiers par l'Agence France Locale – Société Territoriale sur demande de l'établissement de crédit. L'objectif de ce mécanisme d'appel est de pouvoir mobiliser les garanties avant même la survenance d'un défaut de façon à limiter le risque de défaut de paiement de l'Agence France Locale ou de prévenir la survenance de situations financières délicates.

A ce double mécanisme de garantie s'ajoute la mise en place par l'Agence France Locale de politiques financières strictes et largement inspirées des politiques de certaines institutions supranationales ou banques multilatérales de développement.

En dehors du risque de crédit sur les collectivités, tous les risques financiers de l'Agence France Locale (autres risques de crédit, risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de liquidité) ont vocation à être limités.

En matière d'exigences prudentielles, l'Agence France Locale a pour objectif de maintenir les ratios ci-dessous à un niveau supérieur aux exigences réglementaires :

- un ratio « Common Equity Tier One » à 12,5 % minimum;
- un ratio de levier supérieur à 3,5 % ; et
- des ratios de liquidité à 30 jours (LCR) et à un an (NSFR) supérieurs à 150 %.

3. Notation des obligations émises par l'Agence France Locale

L'Agence France Locale bénéficie d'une note à long terme Aa3 par l'agence de notation Moody's, assortie d'une perspective stable à l'instar de celle de l'Etat français.

Le programme d'émission EMTN de l'Agence France Locale est également noté Aa3 par l'agence de notation Moody's. La notation des obligations de l'Agence France Locale se situe ainsi au niveau du meilleur échelon de qualité de crédit. Enfin le programme d'émission à court terme ECP de l'Agence France Locale est assorti de la meilleure notation à P-1 par la même agence.

B. Faits marquants du premier semestre 2016 et événements post-clôture

1. La modification des statuts afin de faciliter l'entrée des collectivités locales au capital du Groupe Agence France Locale.

Le 20 janvier 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence France Locale - Société Territoriale, a approuvé la possibilité pour les collectivités locales devant s'acquitter d'un apport en capital de plus de 3 millions d'euros, d'étaler ce paiement sur une durée maximale de cinq années, et a supprimé le plancher minimal d'apport en capital qui s'élevait alors à 3.000 euros, ce qui doit permettre à un spectre plus important de collectivités locales de pouvoir adhérer au Groupe Agence France Locale.

Il est rappelé que le montant de souscription au capital est défini pour chaque collectivité proportionnellement à son poids économique, sur la base de son encours de dette, ou en fonction du montant des recettes réelles de fonctionnement inscrites à son budget.

2. Plusieurs augmentations de capital

Trois augmentations de capital ont été effectuées au cours du premier semestre 2016, portant le nombre d'actionnaires à 161 collectivités locales contre 131 au 31 décembre 2015. Sont entrées en particulier des communes telles que Gennevilliers, Livry Gargan et Brunoy en région parisienne, Bourg-Saint-Andéol dans l'Ardèche. Plusieurs EPCI ont également rejoint l'Agence France Locale au cours de la période tels que la Communauté urbaine d'Arras et la Communauté d'agglomération d'Annemasse. Enfin, la collectivité de Saint Pierre et Miquelon est entrée dans l'Agence France Locale, constituant la première collectivité d'outre-mer parmi les actionnaires.

A ces occasions, un certain nombre de collectivités ont procédé au versement de leur deuxième ou troisième tiers d'apport en capital.

Au 30 juin 2016, le capital souscrit du Groupe Agence France Locale s'élevait à 115,2 millions d'euros contre 77,4 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Exprimé en encours de dette, l'ensemble des collectivités actionnaires du Groupe de l'Agence France Locale représente environ 13% de l'encours total de dettes des collectivités territoriales françaises à la date du présent rapport.

3. La poursuite de la production de crédit

L'activité de crédit de l'Agence France locale aux collectivités locales membres s'est élevée à 110,4 millions d'euros au cours du 1^{er} semestre 2016, période traditionnellement peu dynamique en ce qui concerne le recours à l'emprunt des collectivités locales. Il en résulte un encours sur la clientèle au 30 juin 2016, exprimé sous le référentiel comptable français, de 580,1 millions d'euros de crédits mis à disposition et de 23,6 millions d'euros d'engagements de financement, soit un total de crédits signés de 603,7 millions d'euros.

Cette production de crédits sur le 1^{er} semestre 2016 a représenté 34 contrats de prêts qui ont été conclus sur une maturité moyenne de 16,1 années et effectués à taux fixe ou à taux variable. Au cours de la période, l'Agence France Locale a franchi la barre du 100^{ème} prêt octroyé pour un total de 124.

A la date de rédaction du présent rapport, la production de crédits depuis le début des activités de l'Agence France Locale s'élève à 647,6 millions d'euros.

4. La deuxième émission benchmark libellée en Euro

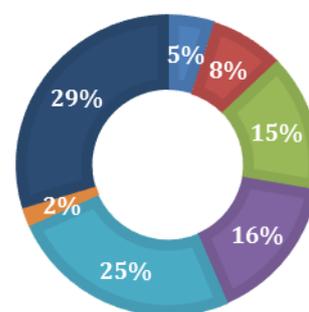
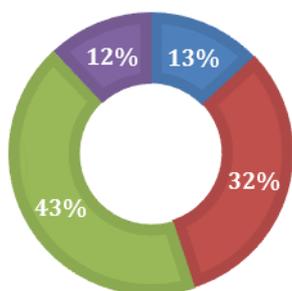
Le 15 avril 2016, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a délivré un visa (visa n° 16 - 140 du 15 avril 2016), validant le prospectus de base dans le cadre de la mise à jour du programme d'émission de dette à moyen et long terme de l'Agence France Locale et de l'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros.

A l'issue de cette mise à jour, l'Agence France Locale a effectué sa deuxième émission benchmark en euro, d'un montant de 500 millions, d'une durée de 7 ans et portant un coupon de 0,25% correspondant à une marge de 31 points de base contre la courbe des obligations de l'Etat français (Obligations Assimilables du Trésor).

Cette émission a été très bien reçue par le marché avec un carnet d'ordre supérieur à 780 millions d'euros et un placement très diversifié tant par catégorie d'investisseurs que géographiquement, comme en atteste le

nombre important d'investisseurs français et internationaux. Aussi, la présence de nouveaux investisseurs lors de cette émission témoigne de l'intérêt et de la crédibilité de la signature de l'Agence France Locale dans les marchés de capitaux.

Distribution de l'émission



Il est à noter que depuis le 2 juin 2016, les émissions obligataires de l'Agence France Locale, sont éligibles au programme d'achat d'instruments de dette de la Banque Centrale Européenne (Public Sector Purchase programme - PSPP), contribuant ainsi à classer l'Agence France Locale parmi les institutions financières du secteur public dont les objectifs sont identifiés comme étant liés à des politiques publiques. Cette mesure permet de renforcer l'accès de l'Agence France Locale à une large base d'investisseurs pour laquelle l'éligibilité au programme d'achat de la Banque Centrale Européenne est une condition d'investissement.

5. La journée de l'AFL

L'Agence France Locale (AFL) a tenu le 19 mai 2016 sa première journée annuelle dans les salons de l'Hôtel de ville de Lyon. Conduite sous la présidence de Gérard Collomb, Sénateur-maire de Lyon, Président de la Métropole de Lyon et co-président du Conseil d'orientation de l'Agence France Locale – Société Territoriale, la journée a été clôturée, au terme de l'Assemblée générale des actionnaires, par Estelle Grelier, Secrétaire d'Etat en charge des collectivités locales.

6. Le salon des Maires

L'Agence France Locale a participé pour la seconde fois au salon des Maires qui s'est tenu les 31 mai, 1er et 2 juin à Paris, et qui a été l'occasion de nombreuses rencontres avec les membres mais aussi avec d'autres collectivités locales.

7. La journée des Agences de financement des collectivités locales européennes

La réunion annuelle des agences européennes de financement des collectivités locales européennes a eu lieu pour la première fois dans les locaux de l'Agence France Locale à Lyon les 7 et 8 juin 2016, qui y participe désormais pleinement. Elle réunissait les représentants de BNG, NWB, Kommunalbanken, Kommuninvest, Munifin, Kommunekredit et UK Municipal Bond Agency. Cette rencontre a été l'occasion de discussions portant principalement sur l'évolution du cadre réglementaire applicable aux établissements de crédit et plus spécifiquement leurs effets sur les agences de financement des collectivités locales conduisant ainsi à la formulation de positions communes en vue d'une sensibilisation des instances de régulation.

8. La tenue des instances du Groupe de l'Agence France Locale à la Métropole de Lille

Le 20 juin 2016, la Métropole de Lille a accueilli l'ensemble des instances du Groupe de l'Agence France Locale, comprenant le Comité Stratégique et le Conseil de Surveillance de l'Agence France Locale ainsi que le Conseil d'Administration de l'Agence France Locale – Société Territoriale. Cette journée a également été l'occasion d'une rencontre avec plusieurs communes de la Métropole de Lille.

C. Résultat de la période

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes annuels ont été établis en normes françaises, sans changement par rapport à l'exercice précédent et en conformité avec les dispositions du plan comptable général des établissements de crédit. Des explications complémentaires sont fournies dans l'annexe des comptes.

L'Agence France Locale également établit à titre volontaire des comptes en normes comptables IFRS au titre de la période close le 30 juin 2016 qui font l'objet de commentaires dans le présent rapport.

Comptes selon les normes comptables françaises

Au terme du premier semestre 2016, le résultat net fait ressortir une perte de 493K€ comparé à une perte de 6.687 millions d'euros au 30 juin 2015. Ce résultat tient compte d'une plus-value exceptionnelle de 3.146K€ provenant de la cession de titres initialement classés en titres d'investissement et qui avaient été reclassés en titres de placement après que l'Agence France Locale ait décidé de modifier l'emploi de ses fonds propres en décembre 2015.

Conformément aux pratiques de présentation des résultats des établissements financiers, la formation du résultat de l'exercice est présentée dans le paragraphe ci-dessous selon le référentiel IFRS. La différence entre les deux référentiels français et IFRS porte principalement sur les actifs d'impôts différés non reconnus en normes françaises ainsi que sur l'amortissement sur 5 ans des frais d'établissement permis en revanche par ces dernières.

Tableau de passage des comptes aux normes françaises vers les normes IFRS

<i>En K€</i>	30 juin 2016
Résultat net – normes françaises	-493
Retraitements IFRS	

Dot. aux amort. des frais d'établissement (pris en totalité sur 2014 en IFRS)	212
Annulation des dépréciations sociales titres disponibles à la vente	18
Inefficacité de couverture des instruments financiers	-62
Impôts différés	43
Autres retraitements	7
Résultat net normes IFRS	-275

Comptes selon les normes IFRS

Sur le premier semestre 2016 le PNB généré par l'activité s'établit à 5.035K€ contre -677K€ au 30 juin 2015. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 2.109K€ sur le semestre, des plus-values de cession de titres disponibles à la vente de 3.281K€ et un résultat net de la comptabilité de couverture négatif de -293 K€. Les plus-values de cession comptent une plus-value exceptionnelle brute de 3.146K€ provenant de la cession de titres initialement classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et qui avaient été reclassés en actifs financiers disponibles à la vente après que l'Agence France Locale ait décidé de modifier l'emploi de ses fonds propres en décembre 2015.

La marge d'intérêt trouve son origine dans trois éléments : en premier lieu, les revenus liés à la constitution progressive du portefeuille de crédits à hauteur de 2.179K€ une fois retraités de leurs couvertures, en second lieu, les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, qui dans un environnement de taux d'intérêt ancrés profondément en territoire négatif, sont négatifs pour un montant de -251K€, et enfin les produits nets d'intérêts sur le refinancement, qui pour les raisons indiquées précédemment, représentent une source de revenus s'élevant à 181K€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Outre le fait que les taux courts sont en territoire négatif, le coût associé au portage de la réserve de liquidité s'explique à la fois par un effet volume et un effet prix. L'effet volume repose principalement sur la décision de l'Agence France Locale d'effectuer une nouvelle émission obligataire au début du mois de mai afin de prévenir tout risque de fermeture des marchés, consécutif à un vote en faveur du Brexit, et le stockage de la liquidité supplémentaire et à court terme qui en a résulté. L'effet prix provient notamment de l'écart entre le coût de l'émission obligataire à 7 ans et le rendement des actifs de la réserve de liquidité dans lesquels le produit de l'émission a été investi. Cet écart est principalement le résultat d'une durée relativement courte de ces actifs.

Il est à noter que la détention d'une réserve de liquidité reste essentielle à la solidité du modèle d'agence de financement des collectivités locales en dépit du coût de portage que génère la prudence de la politique d'investissement.

La plus-value exceptionnelle brute de 3.146K€ provient de la cession de titres initialement classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et qui avaient été reclassés en actifs financiers disponibles à la vente après que l'Agence France Locale a décidé de modifier l'emploi de ses fonds propres en décembre 2015.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à -293K€. Il est constitué de deux éléments. Tout d'abord, la cession de la couverture en taux d'intérêt de titres financiers disponibles à la vente pour 231K€ et en second lieu la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leur couverture pour 62K€, dont 39K€ se rapportent aux instruments classés en micro couverture et 23K€ à ceux classés en macro couverture. Ce résultat de la comptabilité de couverture s'explique principalement par la prise en compte par l'Agence France Locale d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement d'une part, actualisés sur une courbe Eonia, et les éléments couverts d'autre part, actualisés sur une courbe Euribor, conduisant selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2016 les charges générales d'exploitation ont représenté 4.438K€ contre 5.942k€ au 30 juin 2015. Elles comptent pour 2.230K€ de charges de personnel, qui demeurent à un niveau comparable à celles enregistrées au 30 juin 2015 à 2.091K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui sont en forte réduction à 2.362K€ contre 6.740k€ au 30 juin 2015, avant transfert de charges en immobilisations. Cette baisse est principalement le résultat de l'arrivée au terme d'une première étape de la construction et de la mise en place de l'infrastructure des systèmes d'information et du déploiement du portail client, avec pour conséquences une baisse des charges immobilisées qui s'élèvent à 53K€ pour le premier semestre 2016 contre 2.963K€ sur la même période en 2015.

Après dotation aux amortissements pour 915K€ contre 535K€ au 30 juin 2015, le résultat d'exploitation au 30 juin 2016 s'établit à -318K€ à comparer à -7.154K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Les déficits fiscaux constatés sur la période ont donné lieu à l'activation d'impôts différés actifs ayant entraîné un produit d'impôt de 43K€ contre 2 384K€ au 30 juin 2015.

Le premier semestre de l'exercice 2016 se solde ainsi par un résultat net négatif de -275K€ comparé à -4.770k€ sur la même période lors de l'exercice précédent. Au-delà de la plus-value exceptionnelle engendrée par la cession de titres, cette réduction significative de la perte nette, qui est en ligne avec le scénario central du plan d'affaires, traduit les premiers effets positifs du démarrage de l'activité de crédit de l'Agence France Locale.

D. Actif au 30 juin 2016

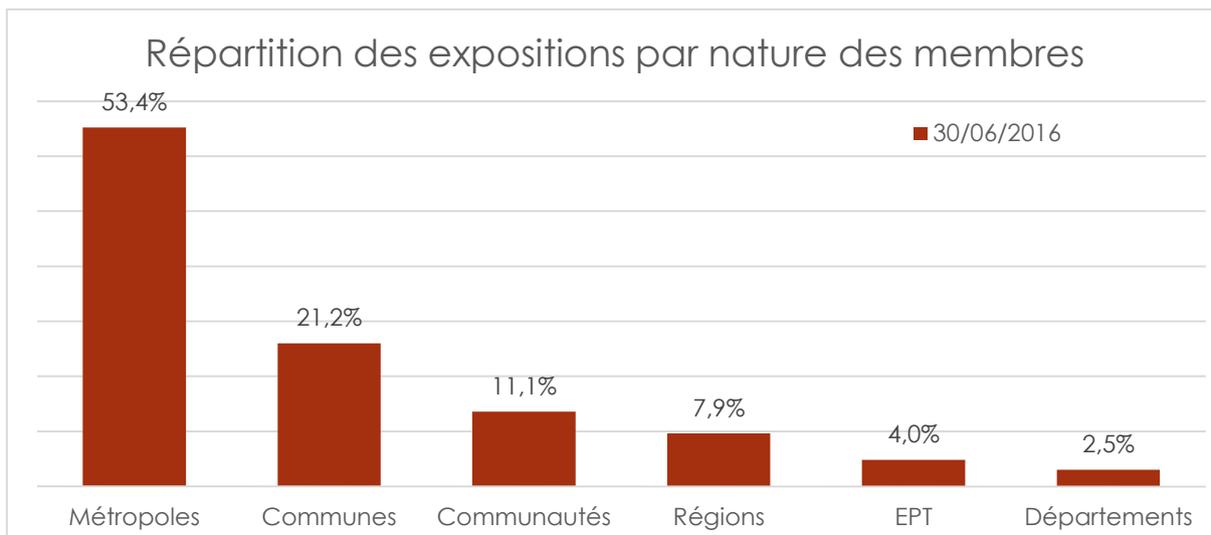
Les actifs de l'Agence France Locale sont principalement constitués de prêts à des collectivités locales, de titres issus du placement de la réserve de liquidité, des comptes bancaires de l'Agence France Locale, ainsi que des appels de marge versés aux contreparties de swaps.

en milliers d'euros	30/06/2016	31/12/2015
Prêts et créances sur la clientèle	590 206	383 527
Actifs disponibles à la vente	727 091	456 497
Prêts et créances sur les établissements de crédit	120 399	45 982
Dépôts de garanties et appels de marge nets	27 208	12 885

1. Crédits aux collectivités locales

L'Agence France Locale prête exclusivement aux collectivités locales françaises qui sont membres actionnaires. Au 30 juin 2016, le portefeuille de crédits est à plus de 50% concentré sur le bloc communal³.

³ Le bloc communal comprend les métropoles, les communes et les communautés.

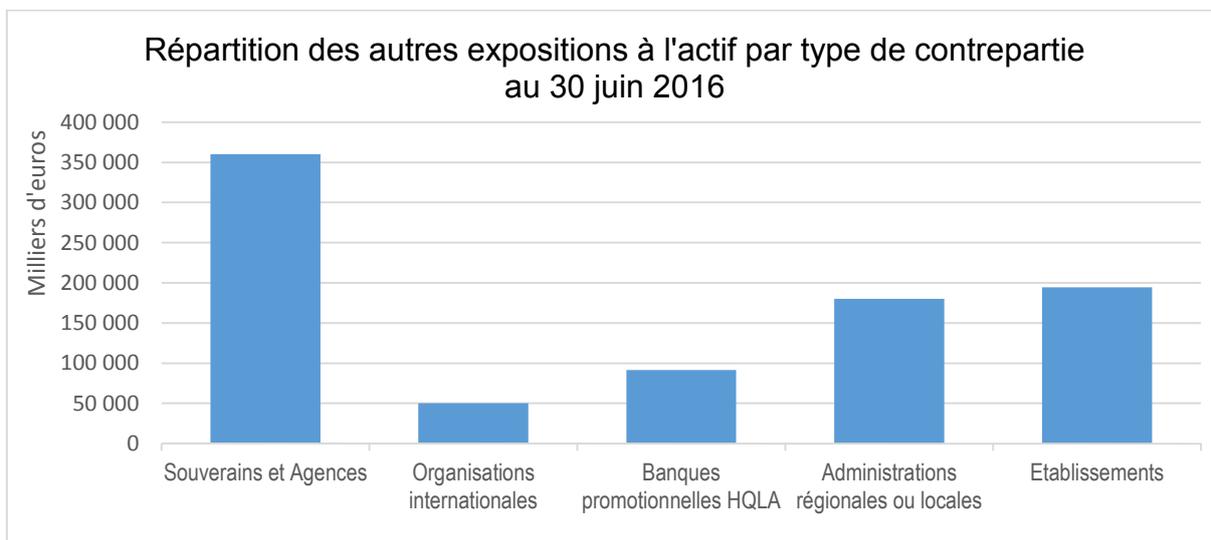


Les communautés comprennent les Communautés urbaines, les Communautés d'agglomération et les Communautés de communes.

2. Autres actifs financiers

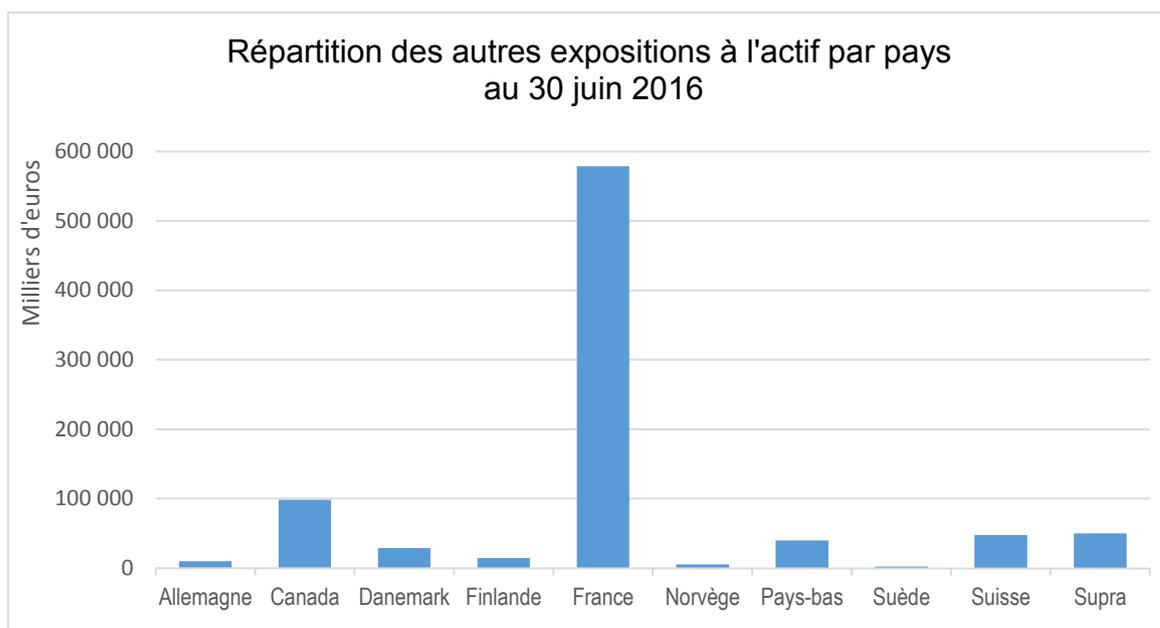
a. Répartition

Les titres constitutifs de la réserve de liquidité sont constitués à plus de 75% de titres émis par la France ou des Etats de l'Union Européenne, par des gouvernements régionaux, des institutions supranationales, des agences publiques et des établissements financiers pour certains garantis ou détenus par des Etats Européens. L'ensemble de ces émetteurs bénéficie d'une notation financière à long terme minimale de A-. Les autres actifs financiers comprennent des comptes bancaires ouverts auprès de banques françaises ainsi que les appels de marge payés aux banques françaises contreparties des swaps ou à la chambre de compensation LCH Clearnet.



Les banques promotionnelles (définies par l'Acte Délégué sur le ratio de couverture de liquidité LCR, de la Commission Européenne du 10 octobre 2014), représentent une catégorie d'établissements financiers dont les titres sont éligibles à la norme HQLA (High Quality Liquid Assets) eu égard à leurs particularités, au regard de la réglementation européenne.

La réserve de liquidité est investie principalement sur des émetteurs français.



b. Mark to market des swaps

L'Agence France Locale utilise des *swaps* de taux pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt qu'elle porte à son bilan. Le risque de change lié aux expositions en devises est systématiquement couvert. Ces *swaps* sont soit contractés directement avec des contreparties bancaires, soit pour les *swaps* de taux d'intérêt, et pour partie seulement, compensés auprès de LCH Clearnet. Au 30 juin 2016, la juste valeur des couvertures en *swaps* de couverture de l'Agence France Locale était répartie comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Valeur <i>mark to market</i>
Swaps de taux d'intérêt	1 995 681	-17 895
Swaps de devises	47 304	-2 232
Total général	2 042 985	-20 127

Au 30 juin 2016, le montant agrégé des appels de marge payés au titre des *swaps* de taux s'élève à 33,6 millions d'euros et celui des appels de marges reçus à 6,4 millions d'euros.

c. Titrisation

L'Agence France Locale n'a aucune exposition sur des titrisations.

E. Dettes au 30 juin 2016 (normes IFRS)

Le passif de l'Agence France Locale est principalement composé des émissions obligataires effectuées depuis le début de ses activités bancaires en mars 2015. Ce portefeuille d'émissions comprend deux émissions publiques à 7 ans ab initio de 750 et 500 millions d'euros respectivement ainsi que deux placements privés d'une durée de vie restante de moins de 6 mois. Au 30 juin 2016, la valeur comptable de ce portefeuille de dettes obligataires s'élève

à 1 367 millions d'euros après prise en compte dans le coût amorti des conséquences de la variation des taux d'intérêt depuis la date d'émission.

Après les trois augmentations de capital effectuées au premier semestre 2016, le montant des capitaux propres de l'Agence France Locale s'élève à 95,5 millions d'euros.

Extraits des principaux postes du passif

En milliers d'euros	30/06/2016	31/12/2015
Dettes représentées par un titre	1 366 818	840 536
Capitaux propres	95 533	62 046

F. Gestion des risques

L'Agence France Locale a mis en place un strict dispositif de gestion actif-passif avec pour objectif, au regard de la nature de son bilan et des risques auxquels elle est exposée, de minimiser l'exposition de son résultat et de ses fonds propres aux risques de marché ainsi qu'au risque de crédit et de contrepartie. Ce dispositif repose sur un corpus de politiques financières visant à couvrir et encadrer les risques engendrés par son activité financière.

1. Risque de crédit et de contrepartie

a. Politique de gestion du risque de crédit et de contrepartie

L'Agence France Locale exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités locales qui sont actionnaires de l'Agence France Locale - Société Territoriale et garantes des créanciers financiers de l'Agence France Locale. Ne pouvant octroyer de crédits qu'aux collectivités locales françaises, l'Agence France Locale supporte de fait une concentration forte de son risque de contrepartie sur une unique typologie d'acteurs. Néanmoins, si la défaillance d'une collectivité n'est pas à exclure, ces contreparties présentent un profil de risque très limité. Afin d'optimiser le profil de risque de son portefeuille de crédits, l'Agence France Locale a mis en place une stricte politique d'octroi de crédit fondée sur l'adéquation du volume au risque, l'évaluation de ce dernier reposant sur un système de notation interne de chaque collectivité locale. Ce système de notation interne des collectivités sert 2 objectifs :

- évaluer la situation financière des collectivités locales candidates à l'entrée au capital de l'Agence France Locale par l'établissement d'une notation dite « financière ». Sur une échelle allant de 1 à 7 (1 étant la meilleure note et 7 la plus mauvaise), seules les collectivités territoriales notées entre 1 et 5,99 se voient offrir la possibilité d'entrer au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale ; et
- évaluer la situation financière des collectivités locales membres qui sollicitent un crédit auprès de l'Agence France Locale grâce, outre la notation « financière » susmentionnée, à une notation dite « socio-économique » éventuellement complétée par une notation dite « qualitative ».

A l'issue de cette démarche de notation interne, l'Agence France Locale s'autorise à financer jusqu'à 50 % de l'endettement total d'une collectivité membre, en fonction de sa note, sauf cas particuliers des collectivités de petite taille où elle peut prêter jusqu'à 100% de leur endettement total.

Le risque de contrepartie et de concentration auquel est exposée l'Agence France Locale émane également des investissements de sa réserve de liquidité - risque fortement atténué par sa politique d'investissement conservatrice et par sa politique de couverture.

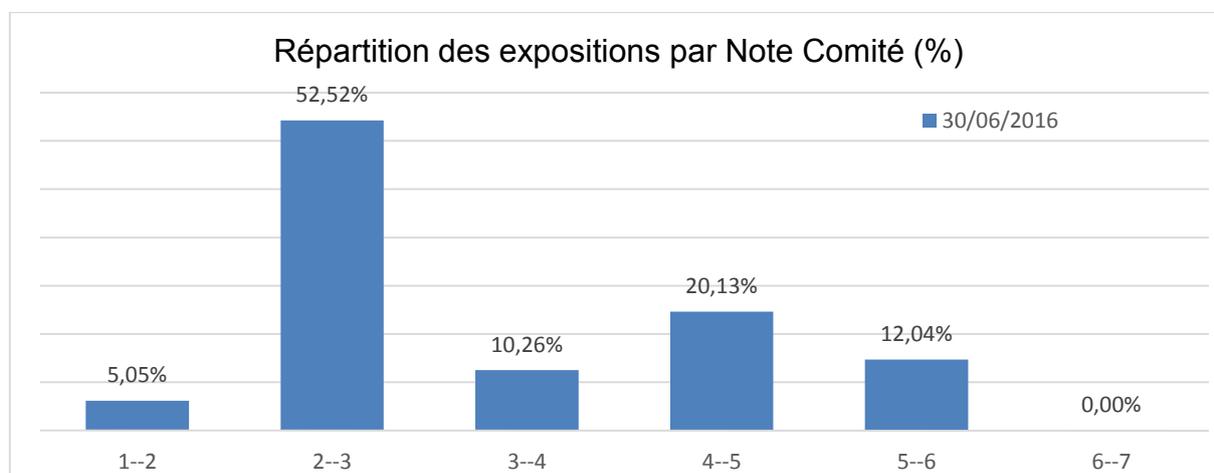
Afin de réduire le risque de contrepartie lié aux activités de couverture de taux d'intérêt et de change, l'Agence France Locale impose la collatéralisation quotidienne au premier euro de tous les swaps qu'elle effectue. De surcroît, dans le but d'optimiser la gestion de la consommation de capital et de collatéral associée à une utilisation

importante ce ces instruments, l'Agence France Locale privilégie la négociation de ses instruments de couverture en chambre de compensation ou *Central Counterparty* (CCP) dans le cadre de la réglementation EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) plutôt que sous un format bilatéral, sans pour autant l'exclure. La compensation des opérations OTC (*over-the-counter*) en CCP (*Central Counterparty*) associée à l'échange de collatéral a pour objectif, d'une part, de réduire substantiellement la consommation de fonds propres liée au risque de crédit de contrepartie, et d'autre part, la consommation de collatéral du fait des positions de couvertures opposées prises pour la couverture de taux d'intérêt des instruments à l'actif et au passif.

Au 30 juin 2016, la proportion en notionnel des swaps de taux d'intérêt de l'Agence France Locale traités en bilatéral et en compensés est équivalente.

b. Risque de crédit lié aux collectivités territoriales

Au 30 juin 2016, la note moyenne pondérée fixée en Comité des expositions sur les collectivités locales de l'Agence France Locale est de 3,36 selon son système de notation interne. Deux tiers des expositions se situent sur le segment de notation 1-4 et un tiers sur celui 4 à 6.



Au 30 juin 2016, les cinq plus grandes expositions représentent 45% du portefeuille de crédits et les 10 premières 67%.

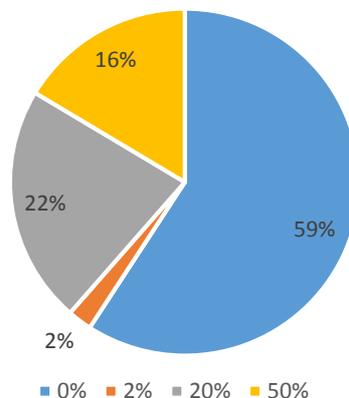
c. Risque de crédit lié aux autres expositions

L'Agence France Locale détient trois autres sources d'expositions :

- Celles résultant des titres acquis dans le cadre de la gestion de sa réserve de liquidité conformément à une politique d'investissement très prudente. Ceux-ci sont principalement émis ou garantis par des Etats membres de l'Union Européenne ou des institutions supranationales ;
- Celles correspondant au solde de ses comptes bancaires en euros ouvert auprès de banques françaises ;
- Et enfin celles issues des expositions en dérivés, conclues dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt ou du risque de change.

Au 30 juin 2016, le portefeuille affiche un profil de risque limité. En effet, l'Agence France Locale est exposée à près de 60% sur des contreparties pondérées à 0% et 22% sur des contreparties pondérées à 20%. Les contreparties dont la pondération est de 50% sont les banques notées entre A+ et A-. Ces dernières correspondent à des positions de dérivés, des comptes bancaires et de titres sur les établissements bancaires.

Répartition des autres actifs financiers par classe de risque au 30 juin 2016*



*Pondération du risque en méthode standard selon le règlement 575/2013 de l'Union Européenne

d. Créances douteuses, créances litigieuses, provisions

Aucune provision collective et aucune provision spécifique n'ont été prises au 30 juin 2016 sur les crédits accordés aux collectivités ou sur les opérations de marchés.

2. Autres risques de bilan

a. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'appréhende de trois façons distinctes :

- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, c'est-à-dire en particulier du risque pour l'Agence France Locale d'être dans l'impossibilité de céder aisément et à un coût raisonnable sur un marché un actif ;
- Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'Agence France Locale d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements, c'est-à-dire de financer ses emplois dans des conditions adéquates ;
- Le risque de transformation en liquidité - également dénommé risque du prix de la liquidité : il s'agit du risque de perte en revenus généré par une hausse des *spreads* de refinancement conjuguée à une position de transformation trop importante, c'est-à-dire une non-congruence actif-passif se matérialisant le plus généralement par des actifs plus longs que les passifs.

L'Agence France Locale s'est dotée d'une politique de liquidité très stricte ayant pour objectif principal, à terme, d'assurer qu'elle dispose à tout instant, y compris durant des périodes de stress, d'une réserve de liquidité suffisante pour maintenir ses activités opérationnelles et en particulier ses activités de prêts et assurer le service de sa dette pendant une période de douze mois. En effet, en l'absence de dépôts et de ressources autres que des ressources de marché, il est primordial que l'Agence France Locale dispose d'un niveau de liquidité approprié.

Dans le cadre de sa politique de liquidité, l'Agence France Locale a mis en place un dispositif qui s'articule autour de trois objectifs :

- la détention d'une réserve de liquidité constituée d'actifs liquides et mobilisables en vue d'assurer l'activité opérationnelle de l'Agence France Locale, et de permettre de faire face à une dislocation temporaire des

marchés se traduisant par l'impossibilité de se financer dans des conditions normales ou entraînant une consommation très importante et non anticipée de collatéral résultant de mouvements adverses sur les taux d'intérêt ou sur les taux de change.

- une stratégie de financement favorisant la diversification des sources et des instruments de dette. L'Agence France Locale émet des obligations sur le marché obligataire et a vocation à devenir un émetteur régulier du marché monétaire. L'Agence France Locale recherche aussi une diversité des investisseurs tant par zone géographique que par type. A cet égard, l'Agence France Locale apporte une attention particulière à ce que ses émissions soient distribuées auprès de plusieurs catégories d'investisseurs et dans un nombre de pays ou de zones géographiques variés. L'Agence France Locale effectue des émissions dites « benchmark » libellées en euro, mais aussi des émissions non « benchmark » en euro et potentiellement en devises ainsi que des placements privés.

Enfin, dans le but de maîtriser son risque de transformation en liquidité, l'Agence France Locale assure un strict suivi des écarts de maturité de ses positions à l'actif et au passif, borne à une année l'écart de durée de vie moyenne entre son actif et son passif et se contraint au ratio réglementaire NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) à un niveau au-dessus de 150 %. Enfin, L'Agence France Locale effectue un suivi régulier du prix de la liquidité. Au 30 juin 2016, le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à plus de 4000%. Exprimé en besoins en flux de trésorerie, la réserve de liquidité est estimée à près de 9 mois. Ce niveau important provient du choix fait au printemps de revenir sur le marché obligataire préalablement au vote sur le Brexit considéré alors comme un facteur de risque, couplé à des prévisions de besoins significatifs liés à la production de crédit sur les derniers mois de l'année.

Le ratio réglementaire de transformation NSFR dépasse 250% au 30 juin 2016, et l'écart de durée de vie moyenne (DVM) atteint -1,6 année au 30 juin 2016, largement inférieur au plafond de une année.

b. Risque de taux

L'Agence France Locale porte naturellement des risques de taux tant sur ses positions à l'actif (crédits accordés et titres de la réserve de liquidité) que sur ses positions au passif (emprunts émis). L'Agence France Locale porte également des risques de taux sur ses positions au hors bilan liés notamment aux crédits signés et non décaissés.

En conséquence, l'Agence France Locale a mis en place une politique de couverture du risque de taux d'intérêt en vue d'immuniser son bilan contre des mouvements de marché non souhaités. Cependant, une part limitée des prêts à taux fixe n'est pas couverte contre le risque de taux. Cette part qui représente la seule composante du bilan à taux fixe et qui est financée par les fonds propres, a pour but de stabiliser la marge nette d'intérêt de l'Agence France Locale. L'exposition au risque de taux est mesurée de manière régulière par la sensibilité de la valeur économique de l'Agence France Locale au risque de taux.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'Agence France Locale consiste en :

- une micro-couverture systématique des dettes à taux fixe pour les transformer en dettes à taux variable indexées sur la référence Euribor 3 mois à l'aide de *swaps* de taux d'intérêt ;
- une micro-couverture d'une part significative des prêts contractés à taux fixe pour les transformer en prêts à taux variable. Lorsque les prêts à taux fixe sont de petite taille, l'Agence France Locale procède à une macro-couverture de ce portefeuille de prêts ;
- une micro-couverture des positions indexées sur des références différentes, afin de réduire le risque de base de taux d'intérêt.

La stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de *swaps* de 1 996 Md€ d'euros au 30 juin 2016.

Répartition des encours de swaps de taux d'intérêts au 30 juin 2016	Total des notionnels * (en milliers d'euros)
Micro couvertures sur dette	1 250 000
Micro couvertures sur prêts et titres	604 781
Macro couvertures sur prêts	140 900
Total swaps long terme	1 995 681

Le risque de taux lié au remplacement des fonds propres est encadré par la sensibilité de la VAN (valeur actuelle nette) dont le niveau au 30 juin 2016 s'élève à 16,99% sous hypothèse d'une translation parallèle de -200 points de base de la courbe des taux.

Tout au long de l'année 2016, la sensibilité de la valeur actuelle nette de la Société à une variation de plus ou moins 200bps est restée inférieure à 20% des fonds propres.

c. Risque de change

La politique de couverture prévoit que le risque de change doit être totalement couvert par la mise en place d'instruments de micro couverture. Ainsi les actifs et les passifs initialement libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement swappées en euros dès leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale. Au 30 juin 2016, le notionnel de swap de devises au bilan de l'Agence France Locale s'élève à 47,3 millions d'euros.

3. La gestion des autres risques

a. Risques opérationnels et contrôle permanent

Dans le cadre des recommandations de Bâle II sur le risque opérationnel, l'Agence France Locale a mis en place un dispositif de contrôle et de surveillance ayant pour mission d'assurer la prévention, la mesure et le traitement précoce des risques afférents aux activités. Elle a opté pour la méthode standard et mis en place un dispositif conforme aux meilleures pratiques de marché. Il repose sur les quatre principes suivants :

- Les **lignes métiers** sont les principales contributrices au dispositif de maîtrise du risque opérationnel. Elles sont ainsi responsables, au sein de leurs périmètres respectifs, de la veille, de l'identification des risques, de la contribution au dispositif de remontée des incidents, de la définition et mise en œuvre des plans d'action, et du rapport d'activité vers la fonction de suivi des risques opérationnels.
- La **fonction de suivi des risques opérationnels**, hébergée au sein de la Direction des Risques, du Contrôle et de la Conformité de l'Agence France Locale, est indépendante des métiers, son rôle est de concevoir, mettre en place et piloter le dispositif.
- Le **contrôle permanent de second niveau** exerce un contrôle de la mise en œuvre des dispositifs en amont.
- Le dispositif de **contrôle périodique** est chargé de la revue indépendante de l'ensemble du dispositif de maîtrise du risque opérationnel.

Le dispositif de maîtrise des risques couvre également le risque de réputation et le risque associé à la sécurité des systèmes d'information.

b. Sécurité et moyens de paiement

L'Agence France Locale ne met pas de moyen de paiement à la disposition de ses clients.

G. Fonds propres et ratios prudentiels

Les apports en fonds propres résultant des augmentations de capital régulières permettent à l'Agence France Locale de développer l'ensemble de ses activités opérationnelles et financières. Une caractéristique de ces dernières est de générer des expositions dont les traitements sont peu consommateurs en ratio de solvabilité.

L'Agence France Locale reporte des fonds propres réglementaires à l'ACPR à la fois sur une base consolidée, selon les normes comptables IFRS, au titre de sa société mère, la Société Territoriale, et sur une base sociale, selon les normes comptables françaises, pour l'établissement de crédit. Au 30 juin 2016, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 82,1 millions d'euros, selon les normes comptables françaises, pour l'établissement de crédit. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par l'Agence, le ratio de solvabilité Bâle III basé sur la méthode standard atteint 32,63% sur base sociale. Le ratio de levier s'élève à la même date à 5,48%.

H. Perspectives pour l'année 2016

Les finances des collectivités locales se caractérisent par leur bonne résistance dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et de faible croissance économique.

L'annonce par le Président de la République lors du Congrès des maires début juin 2016 d'une réduction de moitié de l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités en 2017, soit une baisse de 1 Md€ au lieu de 2 Mds€, constitue, un signal favorable pour la relance des dépenses d'équipement de ces collectivités. Il en est de même avec la reconduction et l'augmentation en 2016 du fonds exceptionnel d'investissement d'1,2 Mds€.

1. Production de nouveaux crédits au second semestre 2016

A la date de rédaction du rapport, l'ensemble des engagements en matière de crédit s'élève à 674,6 millions d'euros correspondant à 136 contrats de prêt. Pour la période courant jusqu'à la fin de l'année, une accélération de la production de crédits est anticipée à hauteur des besoins de financement des membres actionnaires et conformément à la pratique de recours à l'emprunt par les collectivités territoriales, qui est généralement concentrée sur la fin de l'année. Il est à noter que les membres du Groupe Agence France Locale ont un encours de dette qui s'élève à environ 13% de celui de toutes les collectivités territoriales françaises.

2. Augmentation des fonds propres au second semestre 2016

Au 30 juin 2016 le capital souscrit au Groupe de l'Agence France Locale par les 161 collectivités territoriales membres s'élève à 115,2 millions d'euros et le capital promis par ces mêmes actionnaires à 123,7 millions d'euros. Ce capital promis sera libéré à l'avenir dans le cadre de nouvelles augmentations de capital. Une augmentation de capital est programmée avant la fin de l'année 2016 en vue de maintenir le rythme d'adhésion de nouvelles collectivités à l'Agence France Locale et de poursuivre la dynamique de développement de l'établissement.

3. Renforcement des capacités de refinancement

L'AFL projette de compléter son accès aux marchés financiers par la mise en place d'un programme d'émission de dettes à court terme qui aura vocation à compléter sa gamme d'outils de refinancement tout en réduisant ses coûts de financement. Ce programme d'Euro Commercial Paper (ECP) qui permettra de lever des ressources dans le marché monétaire, sera activé avant la fin de l'exercice.

AGENCE FRANCE LOCALE Référentiel IFRS

Actif au 30 juin 2016

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Caisses, banques centrales	3	999	
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Instruments dérivés de couverture	1	22 750	2 390
Actifs financiers disponibles à la vente	2	727 091	456 497
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3	119 400	45 982
Prêts et créances sur la clientèle	4	590 206	383 527
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 541	17
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés	5	7 387	7 264
Comptes de régularisation et actifs divers	6	34 648	13 779
Immobilisation incorporelles	7	6 713	7 505
Immobilisation corporelles	7	591	630
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		1 513 326	917 590

Passif au 30 juin 2016

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture	1	42 877	12 025
Dettes envers les établissements de crédits			
Dettes envers la clientèle			
Dettes représentées par un titre	8	1 366 818	840 536
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés	5		1 189
Comptes de régularisation et passifs divers	9	8 079	1 776
Provisions	10	19	19
Capitaux propres		95 533	62 046
Capitaux propres part du groupe		95 533	62 046
Capital et réserves liées		110 500	74 300
Réserves consolidées		(14 263)	(6 485)
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(428)	2 009
Résultat de l'exercice (+/-)		(275)	(7 777)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL DU PASSIF		1 513 326	917 590

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	11	8 150	1 163	5 376
Intérêts et charges assimilées	11	(6 041)	(1 329)	(4 910)
Commissions (produits)	12		0,01	
Commissions (charges)	12	(49)	(3)	(24)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	13	(294)	(500)	(94)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	14	3 267	(8)	14
Produits des autres activités		1		
Charges des autres activités				
PRODUIT NET BANCAIRE		5 035	(677)	361
Charges générales d'exploitation	15	(4 438)	(5 942)	(10 131)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7	(915)	(535)	(1 226)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(318)	(7 154)	(10 995)
Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		(318)	(7 154)	(10 995)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	16			(670)
RESULTAT AVANT IMPÔT		(318)	(7 154)	(11 666)
- Impôt sur les bénéfices	5	43	2 384	3 888
RESULTAT NET		(275)	(4 770)	(7 777)
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(275)	(4 770)	(7 777)
Résultat net de base par action (en euros)		(0,25)	(6,91)	(10,47)
Résultat dilué par action (en euros)		(0,25)	(6,91)	(10,47)

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Résultat net	(275)	(7 777)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat	(428)	2 009
Gains ou pertes latents ou différés sur titres disponibles à la vente	(428)	2 009
Gains ou pertes latents ou différés sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		
Impôts sur éléments recyclables ultérieurement en résultat		
Éléments non recyclables en résultat	-	-
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies		(1)
Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	(428)	2 008
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	(703)	(5 769)

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt				
<i>En milliers d'euros</i>									
Capitaux propres à l'ouverture	35 800	-	-	-	-	(6 484)	29 316	-	29 316
Augmentation de capital	38 500						38 500	-	38 500
Elimination des titres auto-détenus									
Affectation du résultat			(6 484)			6 484	-		
Distributions 2015 au titre du résultat 2014									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	38 500	-	(6 484)	-	-	6 484	38 500	-	38 500
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				2 011			2 011		2 011
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				(2)			(2)		(2)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite			(1)				(1)		(1)
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1)	2 009	-	-	2 008	-	2 008
Résultat net au 31 décembre 2015						(7 777)	(7 777)		(7 777)
Sous-total	-	-	(1)	2 009	-	(7 777)	(5 770)	-	(5 770)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle									
Capitaux propres au 31 décembre 2015	74 300	-	(6 485)	2 009	-	(7 777)	62 046	-	62 046
Incidence des changements de méthodes comptables									
Capitaux propres au 1er janvier 2016	74 300	-	(6 485)	2 009	-	(7 777)	62 046	-	62 046
Augmentation de capital	36 200 ⁽¹⁾						36 200		36 200
Elimination des titres auto-détenus									
Affectation du résultat			(7 777)			7 777	-		
Distributions 2015 au titre du résultat 2014									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	36 200	-	(7 777)	-	-	7 777	36 200	-	36 200
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				(417) ⁽²⁾			(417)		(417)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				(2 020)			(2 020)		(2 020)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite							-		-
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(2 437)	-	-	(2 437)	-	(2 437)
Résultat net au 30 juin 2016						(275)	(275)		(275)
Sous-total	-	-	-	(2 437)	-	(275)	(2 712)	-	(2 712)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle									
Capitaux propres au 30 juin 2016	110 500	-	(14 263)	(428)	-	(275)	95 533	-	95 533

(1) L'Agence a procédé à trois augmentations de capital au cours du premier semestre 2016 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. La première a été souscrite le 4 mars 2016 pour 19.200k€, la deuxième, le 27 avril 2016 pour 11.000k€, et la troisième le 28 juin 2016 pour 6.000k€.

(2) La variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres sur le premier semestre s'explique notamment par un changement des modalités d'évaluation des titres disponibles à la vente. L'évaluation à la juste valeur retenue pour l'encours de ces titres s'est faite au 30 juin 2016 sur la base d'un prix de transaction offert (Bid) tandis que le portefeuille avait été évalué lors de l'exercice précédent sur la base d'un cours moyen de transaction (Mid). Ces modalités d'estimation de la valeur du portefeuille sont en accord avec les règles de gestion des risques et le suivi de la performance des lignes de portefeuille appliqués par l'Agence.

Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Résultat avant impôts	(318)	(11 666)
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	915	1 226
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(0)	105
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(4 717)	470
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	1	28
+/- Autres mouvements	604	666
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(3 197)	2 494
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(194 988)	(384 336)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	7 622	(5 146)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	338	630
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(187 028)	(388 852)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(190 544)	(398 023)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(268 229)	(423 105)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(85)	(4 563)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(268 314)	(427 669)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	36 200	38 500
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	497 075	827 254
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	533 275	865 754
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	74 417	40 063
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(190 544)	(398 023)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(268 314)	(427 669)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	533 275	865 754
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	45 982	5 919
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	45 982	5 919
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	120 399	45 982
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	120 399	45 982
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	74 417	40 063

NOTES ANNEXES AUX COMPTES INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

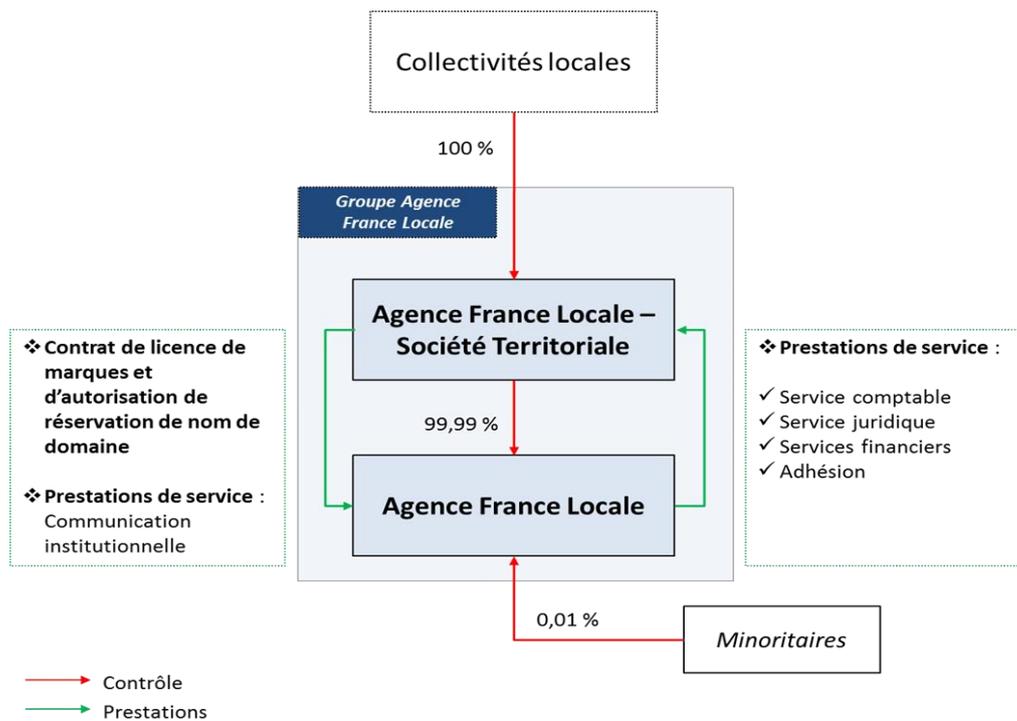
I - Cadre général

Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionnariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



I - Contexte de publication

Les comptes semestriels résumés ont été arrêtés par le Directoire en date du 12 septembre 2016.

II - Faits caractéristiques du semestre

L'activité de crédit de l'Agence France locale aux collectivités locales membres s'est élevée à 110,4 millions d'euros au cours du premier semestre 2016, période traditionnellement peu dynamique en ce qui concerne le recours à l'emprunt des collectivités locales. Il en résulte un encours sur la clientèle au 30 juin 2016 de 590,2 millions d'euros de crédits mis à disposition et de 23,6 millions d'euros d'engagements de financement, soit un total de crédits signés de 613,8 millions d'euros.

L'Agence France Locale a effectué au cours du premier semestre 2016 sa deuxième émission benchmark en euro, d'un montant de 500 millions, d'une durée de 7 ans et portant un coupon de 0,25% correspondant à une marge de 31 points de base contre la courbe des obligations de l'Etat français (Obligations Assimilables du Trésor). Cette émission a été très bien reçue par le marché avec un carnet d'ordre supérieur à 780 millions d'euros et un placement très diversifié tant par catégorie d'investisseurs que géographiquement, comme en atteste le nombre important d'investisseurs français et internationaux.

Au cours du premier semestre 2016, l'Agence a vu son capital s'accroître de 36,2m€ à 110,5m€ à la suite de trois augmentations de capital souscrites par sa société mère, la Société Territoriale, qui compte désormais 161 collectivités locales au sein de son capital.

Sur le premier semestre 2016 le PNB généré par l'activité s'établit à 5.035K€ contre -677K€ au 30 juin 2015. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 2.109K€ sur le semestre, des plus-values de cession de titres disponibles à la vente de 3.281K€ et à un résultat net de la comptabilité de couverture négatif de -293K€

La marge d'intérêt trouve son origine dans trois éléments: en premier lieu, les revenus liés à la constitution progressive du portefeuille de crédits à hauteur de 2.179K€, une fois retraité de leurs couvertures, en second lieu, les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, qui dans un environnement de taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif, sont négatifs pour un montant de -251K€, et enfin les produits nets d'intérêts sur le refinancement, qui pour les raisons indiquées précédemment, représentent une source de revenus s'élevant à 181k€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Les plus-values de cession comptent une plus-value exceptionnelle de 3.146K€ provenant de la cession de titres initialement classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et qui avaient été reclassés en actifs financiers disponibles à la vente après que l'Agence France Locale ait décidé de modifier l'emploi de ses fonds propres en décembre 2015.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à -293K€. Il est constitué de deux éléments. Tout d'abord, la cession de la couverture en taux d'intérêt de titres financiers disponibles à la vente pour 231K€ et en second lieu la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leur couverture pour 62K€, dont 39K€ se rapportent aux instruments classés en micro couverture et 23K€ à ceux classés en macro couverture. Ce résultat de la comptabilité de couverture s'explique principalement par la prise en compte par l'Agence France Locale d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement d'une part, actualisés sur une courbe Eonia, et les éléments couverts d'autre part, actualisés sur une courbe Euribor, conduisant selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2016 les charges générales d'exploitation ont représenté 4.438K€ contre 5.942k€ au 30 juin 2015. Elles comptent pour 2.230K€ de charges de personnel, qui demeurent à un niveau comparable aux 2.091K€ de charges enregistrées au 30 juin 2015. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui sont en forte réduction à 2.362K€ contre 6.740k€ au 30 juin 2015, avant transfert de charges en immobilisations. Cette baisse est principalement le résultat de l'arrivée au terme d'une première étape de la construction et de la mise en place de l'infrastructure des systèmes d'information et du déploiement du portail client, avec pour conséquence une baisse des charges immobilisées qui s'élèvent à 53K€ pour le premier semestre 2016 contre 2.963K€ sur la même période en 2015.

Après dotations aux amortissements pour 915K€ contre 535K€ au 30 juin 2015, le résultat d'exploitation au 30 juin 2016 s'établit à -318K€ à comparer à -7.154K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Les déficits fiscaux constatés sur la période ont donné lieu à l'activation d'impôts différés actifs ayant entraîné un produit d'impôt de 43K€ contre 2 384K€ au 30 juin 2015.

Le premier semestre de l'exercice 2016 se solde ainsi par un résultat net négatif de -275K€ comparé à -4.770k€ sur la même période lors de l'exercice précédent. Au-delà de la plus-value exceptionnelle engendrée par la cession de titres, cette réduction significative de la perte nette, qui est en ligne avec le scénario central du plan d'affaires, traduit les premiers effets positifs du démarrage de l'activité de crédit de l'Agence France Locale.

Evènements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre 2016.

III - Principes et méthodes applicables à l'Agence, jugements et estimations utilisés

L'Agence a décidé de publier un jeu de comptes individuels selon le référentiel IFRS. La présente publication est une publication volontaire, le référentiel d'établissement des comptes étant de manière constante, conformément à la législation applicable en France, le référentiel comptable français.

Les comptes intermédiaires résumés au 30 juin 2016 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

IV - Règles et méthodes comptables

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 juin 2016 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Principes et méthodes comptables appliquées

Les principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes semestriels résumés présentés sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2015.

V - Notes sur le bilan

Note 1 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Par type de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	22 579	38 819	2 204	11 743
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	171	4 059	186	282
Total Instruments dérivés de couverture	22 750	42 877	2 390	12 025

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2016				31/12/2015			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
OPÉRATIONS FERMES	1 330 904	571 181	22 579	38 819	802 404	397 427	2 204	11 743
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	1 330 904	571 181	22 579	38 819	802 404	397 427	2 204	11 743
Swaps de taux d'intérêts	1 283 600	571 181	22 579	36 586	755 100	397 427	2 204	10 401
FRA								
Swaps de devises	47 304			2 232	47 304			1 342
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

(En milliers d'euros)	30/06/2016				31/12/2015			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
OPÉRATIONS FERMES	-	140 900	171	4 059	-	65 100	186	282
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	-	140 900	171	4 059	-	65 100	186	282
Swaps de taux d'intérêts		140 900	171	4 059		65 100	186	282
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

PORTEFEUILLE

Note 2 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Effets publics et titres assimilés	689 767	406 006
Obligations	37 324	50 491
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	727 091	456 497
Dont dépréciations	-	-
Dont gains et pertes latents	2 250	3 042

L'évaluation à la juste valeur retenue pour l'encours des titres disponibles à la vente s'est faite au 30 juin 2016 sur la base d'un prix de transaction offert (Bid) tandis que le portefeuille avait été évalué lors de l'exercice précédent sur la base d'un cours moyen de transaction (Mid). Ces modalités d'estimation de la valeur du portefeuille sont en accord avec les règles de gestion des risques et le suivi de la performance des lignes du portefeuille appliqués par l'Agence. Au 30 juin 2016, l'écart entre le prix offert et le prix moyen minore la valorisation globale du portefeuille d'environ 0,7 million d'euros.

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Administrations publiques	592 754	187 457
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	134 337	269 040
Banques centrales		
VALEURS NETTES AU BILAN	727 091	456 497

Les expositions sur les Etablissements de crédit et les autres entreprises financières comptent 97 013k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2015	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Gains/(pertes) sur variation de juste valeur en capitaux propres	Pertes de valeurs enregistrées au compte de résultat	Variation des Intérêts cours	Amort. Primes/Décot es	Transferts provenant des titres détenus jusqu'à l'échéance	Total 30/06/2016
Effets publics et titres assimilés	406 006	697 772	(416 171)	2 107		(1 497)	1 549		689 767
Obligations	50 491	28 344	(41 207)	(26)		(31)	(247)		37 324
Autres titres à revenu fixe	-								-
TOTAL	456 497	726 116	(457 378)	2 081	-	(1 528)	1 302	-	727 091

Note 3 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Réserves obligatoires	999	
Autres avoirs		
Caisses, banques centrales	999	

Prêts et créances sur établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Comptes et prêts		
- à vue	119 400	45 982
- à terme		
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	119 400	45 982
Dépréciations		
VALEURS NETTES AU BILAN	119 400	45 982

Note 4 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Crédits de trésorerie		
Autres crédits	590 206	383 527
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	590 206	383 527
Dépréciation relatives au crédit à la clientèle		
VALEURS NETTES AU BILAN	590 206	383 527
<i>Dont dépréciations individuelles</i>		
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Note 5 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Solde net d'impôt différé au 1er janvier	6 076	3 242
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	7 264	3 242
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	1 189	
Enregistré au compte de résultat	43	3 888
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	43	3 888
Enregistré en capitaux propres	1 269	(1 055)
Actifs financiers disponibles à la vente	1 269	(1 055)
Couverture de flux de trésorerie		
Autres variations		
Solde net d'impôt différé au	7 387	6 076
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	7 387	7 264
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>		1 189

Au 30 juin 2016, l'Agence a constaté des impôts différés actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables. A l'issue du premier semestre 2016, l'Agence estime probable la récupération de ces déficits. Les projections de résultat établies sur la base des prévisions les plus récentes indiquent que les activités de l'Agence devraient générer des résultats taxables suffisants pour absorber l'intégralité de ses déficits reportables dans un horizon à moyen terme.

Les actifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Actifs financiers disponibles à la vente	214	
Couverture de flux de trésorerie		
Déficits fiscaux reportables	6 805	7 264
Autres différences temporaires	368	
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	7 387	7 264

Les passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Actifs financiers disponibles à la vente		1 055
Couverture de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires		134
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	-	1 189

Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	33 638	12 985
Autres débiteurs divers	446	655
Dépréciation des autres actifs		
TOTAL	34 084	13 640
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	375	67
Autres produits à recevoir	122	
Comptes d'encaissement		
Autres comptes de régularisation	67	72
TOTAL	564	139
TOTAL AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION	34 648	13 779

Note 7 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2015	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2016
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement	8 224	16	45			147	8 431
Autres immobilisations incorporelles	317	10	8			23	358
Immobilisations incorporelles en cours	202					(170)	32
Valeur brute des immobilisations incorporelles	8 743	26	53	-	-	-	8 821
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(1 238)				(870)		(2 108)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	7 505	26	53	-	(870)	-	6 713

Corporelles	31/12/2015	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amort.	Autres variations	30/06/2016
Immobilisations corporelles	735	7					742
Valeur brute des immobilisations corporelles	735	7	-	-	-	-	742
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(105)				(46)		(151)
Valeur nette des immobilisations corporelles	630	7	-	-	(46)	-	591

Note 8 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	1 366 818	840 536
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	1 366 818	840 536

Note 9 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus	6 430	100
Autres créditeurs divers	1 128	956
Total	7 558	1 056
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement		
Autres charges à payer	521	720
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation		
Total	521	720
TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION	8 079	1 776

Note 10 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2016
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	19	-	-	-	-	19
Provisions pour autres charges de personnel à Long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	19	-	-	-	-	19

ENGAGEMENTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2016	31/12/2015
Engagements donnés	23 570	136 933
Engagements de financement	23 570	121 922
<i>En faveur d'établissement de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	23 570	121 922
Engagements de garantie		
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>		
Engagements sur titres		15 011
<i>Titres à livrer à l'émission</i>		
<i>Autres titres à livrer</i>		15 011
Engagements reçus	-	-
Engagements de financement		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>		
Engagements sur titres		
<i>Titres à recevoir</i>		

VI - Notes sur le compte de résultat

Note 11 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Interêts et produits assimilés	8 150	1 163	5 376
Opérations avec les établissements de crédit	28		3
Opérations avec la clientèle	3 428	161	1 365
Obligations et autres titres à revenu fixe	(89)	189	343
<i>sur Titres disponibles à la vente</i>	(89)	(168)	(388)
<i>sur Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>		357	731
Produits sur dérivés de taux	4 782	813	3 664
Autres intérêts			
Interêts et charges assimilées	(6 041)	(1 329)	(4 910)
Opérations avec les établissements de crédit	(20)	(28)	(41)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(2 150)	(831)	(2 574)
Charges sur dérivés de taux	(3 870)	(470)	(2 296)
Autres intérêts			
Marge d'intérêts	2 109	(166)	465

Note 12 - PRODUITS NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Produits de commissions sur :	-	0,01	-
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change		0,01	
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(49)	(3)	(24)
Opérations avec les établissements de crédit	(1)	(0,04)	
Opérations sur titres	(24)		(12)
Opérations sur instruments financiers à terme	(24)	(3)	(12)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Produits net des commissions	(49)	(3)	(24)

Note 13 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction			
Résultat net de comptabilité de couverture	(293)	(500)	(94)
Résultat net des opérations de change	(1)		
TOTAL	(294)	(500)	(94)

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Couvertures de juste valeur			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	(18 754)	14 492	3 585
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	18 715	(14 993)	(3 640)
Résultat de cession de relation de couverture	(231)		(14)
Couvertures de flux de trésorerie			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
Couvertures de portefeuilles couverts en taux			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	3 525	3	17
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(3 548)	(3)	(42)
Résultat net de comptabilité de couverture	(293)	(500)	(95)

Note 14 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Plus values de cession des titres à revenus fixes	3 281	11	36
Moins values de cession des titres à revenus fixes	(13)	(19)	(22)
Plus value de cession des titres à revenus variable			
Autres produits et charges sur titres disponibles à la vente			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenus variables			
Total des gains ou pertes net sur titres de placement	3 267	(8)	14

Note 15 - Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 492	1 430	2 594
Charges de retraites et assimilées	162	149	282
Autres charges sociales	577	512	921
Total des Charges de Personnel	2 230	2 091	3 797
Frais administratifs			
Impôts et taxes	107	65	273
Services extérieurs	2 255	6 676	10 691
Total des Charges administratives	2 362	6 740	10 964
Refacturation et transferts de charges administratives	(154)	(2 890)	(4 631)
Total des Charges générales d'exploitation	4 438	5 942	10 131

Note 16 - Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains sur actifs immobilisés	-		-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			(670)
Moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes sur actifs immobilisés	-		(670)

VII - Notes sur l'exposition aux risques

Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2016			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés	22 750	-	22 750	-
Effets publics et valeurs assimilées	689 767	689 767	-	-
Obligations et titres assimilés	37 324	37 324	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total Actifs financiers disponibles à la vente	727 091	727 091	-	-
Total Actifs financiers	749 840	727 091	22 750	-
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	(42 877)	-	(42 877)	-
Total Passifs financiers	(42 877)	-	(42 877)	-

Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)	30/06/2016				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	119 400	119 400	-	-	119 400
Prêts et créances sur la clientèle	590 206	590 206	-	-	590 206
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Total Actifs financiers	709 605	709 605	-	-	709 605
Passifs financiers					
Dettes représentées par un titre	1 366 818	1 372 707	1 276 758	-	95 949
Total Passifs financiers	1 366 818	1 372 707	1 276 758	-	95 949

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

B - Exposition au risques de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2016 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Caisses, banques centrales	999			999
Instruments dérivés de couverture	22 750			22 750
Actifs financiers disponibles à la vente	727 091			727 091
Prêts et créances sur les établissements de crédit	119 400			119 400
Prêts et créances sur la clientèle	590 206			590 206
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 541			3 541
Autres actifs	34 084			34 084
Sous-total Actifs	1 498 071	-	-	1 498 071
Engagements de financements donnés	23 570			23 570
TOTAL des expositions soumises au risques de crédit	1 521 641	-	-	1 521 641

Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

	Total 30/06/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>	
Banques centrales	999
Etats et Administrations publiques	1 206 976
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	97 605
Etablissements de crédit	155 410
Autres entreprises financières	60 585
Entreprises non-financières	66
Exposition totale par catégorie de contrepartie	1 521 641

La politique d'investissement très prudente de l'Agence France Locale privilégie les titres des états et des administrations centrales ou garantis par ces contreparties.

Les expositions sur les établissements de crédit résultent principalement de la gestion de la trésorerie et des opérations de couverture en taux des crédits et titres à taux fixe.

Analyse de l'exposition par zone géographique

	Total 30/06/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>	
France	1 221 547
Canada	99 598
Supranationaux	50 037
Suisse	48 569
Pays-Bas	40 072
Danemark	28 995
Finlande	14 785
Allemagne	10 231
Norvège	5 307
Suède	2 501
Exposition totale par zone géographique	1 521 641

Les crédits étant exclusivement octroyés à des collectivités locales françaises, la France représente l'exposition pays la plus importante. Les expositions sur les autres pays (EEE et Amérique du nord) résultent de la gestion de la trésorerie de l'Agence et de son investissement en titres souverains ou équivalents.

C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/D ettes rattachées	Eléments de réévaluation	Total 30/06/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Caisses, banques centrales	999				999			999
Instruments dérivés de couverture		1	27	21 746	21 774	976		22 750
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	122 587	53 024	351 473	157 860	684 944	2 540	2 283	689 767
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	9 009	28 343	-	37 352	5	(33)	37 324
Total Actifs financiers disponibles à la vente	122 587	62 034	379 816	157 860	722 296	2 545	2 250	727 091
Prêts et créances sur les établissements de crédit	119 400				119 400			119 400
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>								
Prêts et créances sur la clientèle	9 268	27 096	147 827	395 133	579 324	733	10 149	590 206
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					-		3 541	3 541
Comptes de régularisation et actifs divers	34 084				34 084			34 084
TOTAL ACTIFS								1 498 071
Instruments dérivés de couverture	-	-	14 347	26 791	41 137	1 740		42 877
Dettes représentées par un titre		95 019		1 243 699	1 338 718	960	27 140	1 366 818
Comptes de régularisation et passifs divers	8 079				8 079			8 079
TOTAL PASSIFS								1 417 774

L'Agence France Locale présente un excédent de ressources à long terme qui traduit ses objectifs de transformation limitée. L'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs est négatif, les passifs sont actuellement plus long que les actifs. Cette situation est liée au démarrage de l'activité et évolue vers une situation équilibrée et devrait voir à terme des passifs avec une durée de vie moyenne légèrement plus courte que les actifs qui sont composés au 30 juin 2016 de titres à court terme qui vont se transformer en prêts moyens long terme.

D - Risque de taux : sensibilité aux variations de taux d'intérêt

La politique de gestion du risque de taux ainsi que ses implications sur le premier semestre 2016 sont décrites dans le rapport financier de l'AFL au 30 juin 2016.



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Cailliau Dedouit et Associés

19, rue Clément Marot
75008 Paris
France

Agence France Locale SA

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les
comptes intermédiaires résumés établis selon le référentiel IFRS**

Période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016
Agence France Locale SA
Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393
Lyon Cedex 03
Ce rapport contient 22 pages

Référence : FO-163-03



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Cailliau Dedouit et Associés

19, rue Clément Marot
75008 Paris
France

Agence France Locale SA

Siège social : Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03
Capital social : €.110 500 000

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés établis selon le référentiel IFRS

Période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale et en réponse à votre demande dans le cadre de la communication d'informations financières historiques liée à l'établissement du Prospectus d'émission, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale, établis selon le référentiel IFRS, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris La Défense, le 26 septembre 2016

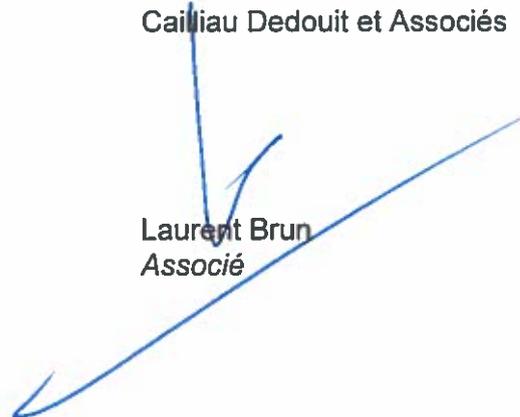
Paris, le 26 septembre 2016

KPMG Audit FS I



Fabrice Odent
Associé

Cailliau Dedouit et Associés



Laurent Brun
Associé

AGENCE FRANCE LOCALE

BILAN

Actif au 30 juin 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Caisses, banques centrales	2	999	
Effets publics et valeurs assimilées	1	687 428	402 894
Créances sur les établissements de crédit	2	119 400	45 982
Opérations avec la clientèle	4	580 057	384 873
Obligations et autres titres à revenus fixes	1	37 324	50 491
Actions et autres titres à revenu variable			
Participation et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisation incorporelles	5	7 756	8 759
Immobilisation corporelles	5	591	630
Autres actifs	6	34 084	13 640
Comptes de régularisation	6	8 507	6 164
TOTAL DE L'ACTIF		1 476 146	913 432

Passif au 30 juin 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Banques centrales, CPP			
Dettes envers les établissements de crédits	3		
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	1 345 997	848 059
Autres passifs	8	7 943	1 584
Comptes de régularisation	8	32 309	9 599
Provisions	9	17	17
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	10	89 880	54 173
Capital souscrit		110 500	74 300
Primes d'émission			
Réserves			
Écart de réévaluation			
Provisions réglementée et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)		(20 127)	(8 046)
Résultat de l'exercice (+/-)		(493)	(12 082)
TOTAL DU PASSIF		1 476 146	913 432

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	12	8 167	1 286	5 376
- Intérêts et charges assimilées	12	(6 058)	(1 319)	(4 910)
+ Revenus des titres à revenu variable				
+ Produits de commissions	13		0,01	0,01
- Charges de commissions	13	(49)	(1 128)	(1 149)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	15	(238)	(10)	(14)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	15	3 249	(151)	(56)
+ Autres produits d'exploitation bancaire	14		1 125	1 125
- Autres charges d'exploitation bancaire				
PRODUIT NET BANCAIRE		5 071	(198)	371
- Charges générales d'exploitation	16	(4 437)	(5 942)	(10 130)
+ Produits divers d'exploitation				
- Dotations aux amortissements	5	(1 127)	(747)	(1 652)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(493)	(6 887)	(11 411)
- Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		(493)	(6 887)	(11 411)
+/- Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés	17			(670)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(493)	(6 887)	(12 082)
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices				
+/- (Dotations)/Reprises de FRBG et provisions réglementées				
RESULTAT NET		(493)	(6 887)	(12 082)
Résultat net social par action (en euros)		(0,45)	(9,98)	(16,26)

HORS BILAN

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Engagements donnés		23 570	136 933
Engagements de financement		23 570	121 922
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			15 011
Engagements reçus		-	-
Engagements de financement			
<i>Engagements reçus d'établissement de crédit</i>			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Engagements sur instruments financiers à terme	11	2 042 984	1 217 627

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS

I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 12 septembre 2016.

II - Faits caractéristiques du semestre

L'activité de crédit de l'Agence France locale aux collectivités locales membres s'est élevée à 110,4 millions d'euros au cours du premier semestre 2016, période traditionnellement peu dynamique en ce qui concerne le recours à l'emprunt des collectivités locales. Il en résulte un encours sur la clientèle au 30 juin 2016 exprimé sous le référentiel comptable français de 580,1 millions d'euros de crédits mis à disposition et de 23,6 millions d'euros d'engagements de financement, soit un total de crédits signés de 603,7 millions d'euros.

L'Agence France Locale a effectué au cours du premier semestre 2016 sa deuxième émission benchmark en euro, d'un montant de 500 millions, d'une durée de 7 ans et portant un coupon de 0,25% correspondant à une marge de 31 points de base contre la courbe des obligations de l'Etat français (Obligations Assimilables du Trésor). Cette émission a été très bien reçue par le marché avec un carnet d'ordre supérieur à 780 millions d'euros et un placement très diversifié tant par catégorie d'investisseurs que géographiquement, comme en atteste le nombre important d'investisseurs français et internationaux.

Au cours du premier semestre 2016, l'Agence a vu son capital s'accroître de 36,2m€ à 110,5m€ à la suite de trois augmentations de capital souscrites par sa société mère, la Société Territoriale, qui compte désormais 161 collectivités locales au sein de son capital.

Sur le premier semestre 2016 le PNB généré par l'activité s'établit à 5.071K€ contre -198K€ au 30 juin 2015. Il correspond principalement à une marge d'intérêts de 2.109K€ sur le semestre, des plus-values de cession de titres de placement de 3.267K€ et à un résultat de cessation de relation de couverture négatif de -238K€

La marge d'intérêt trouve son origine dans trois éléments: en premier lieu, les revenus liés à la constitution progressive du portefeuille de crédits à hauteur de 2.179K€, une fois retraité de leurs couvertures, en second lieu, les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité, qui dans un environnement de taux d'intérêts ancrés profondément en territoire négatif, sont négatifs pour un montant de -251K€, et enfin les produits nets d'intérêts sur le refinancement, qui pour les raisons indiquées précédemment, représentent une source de revenus s'élevant à 181k€, une fois pris en compte les revenus de sa couverture.

Les plus-values de cessions comptent une plus-value exceptionnelle de 3.146K€ provenant de la cession de titres initialement classés en titres d'investissement et qui avaient été reclassés en titres de placement après que l'Agence France Locale ait décidé de modifier l'emploi de ses fonds propres en décembre 2015.

Au 30 juin 2016 les charges générales d'exploitation ont représenté 4.437K€ contre 5.942k€ au 30 juin 2015. Elles comptent pour 2.205K€ de charges de personnel, qui demeurent à un niveau comparable aux 2.091K€ de charges enregistrées au 30 juin 2015. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui sont en forte réduction à 2.636K€ contre 7.398k€ au 30 juin 2015, avant transfert de charges en immobilisations. Cette baisse est principalement le résultat de l'arrivée au terme d'une première étape de la construction et de la mise en place de l'infrastructure des systèmes d'information et du déploiement du portail client, avec pour conséquence une baisse des charges immobilisées qui s'élèvent à 303K€ pour le premier semestre 2016 contre 3.445K€ sur la même période en 2015.

Après dotations aux amortissements pour 1.127K€ contre 747K€ au 30 juin 2015, le résultat d'exploitation au 30 juin 2016 s'établit à -493K€ à comparer à -6.887K€ réalisés au premier semestre de l'exercice précédent.

Le premier semestre de l'exercice 2016 se solde ainsi par un résultat net négatif de -493K€ comparé à -6.887K€ sur la même période lors de l'exercice précédent. Au-delà de la plus-value exceptionnelle engendrée par la cession de titres, cette réduction significative de la perte nette, qui est en ligne avec le scénario central du plan d'affaires, traduit les premiers effets positifs du démarrage de l'activité de crédit de l'Agence France Locale.

Evènements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre 2016.

III - Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de L'Agence sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

Méthode de présentation

Les états financiers de L'Agence sont présentés conformément aux dispositions du Règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les conventions comptables générales ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes semestriels résumés présentés sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2015.

Identité de la société mère consolidant les comptes de l'Agence au 30 juin 2016

Agence France Locale – Société Territoriale
41, quai d'Orsay 75 007 Paris

IV - Notes sur le bilan

Note 1 - PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

30/06/2016	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	684 944	37 352		722 296
dont titres non cotés				-
Créances rattachées	2 538	5		2 543
Dépréciations	(54)	(33)		(87)
VALEURS NETTES AU BILAN	687 428	37 324	-	724 752
Prime/Décote d'acquisition	22 964	52		23 016
31/12/2015				
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	401 968	50 246		452 214
dont titres non cotés				-
Créances rattachées	988	253		1 240
Dépréciations	(63)	(8)		(70)
VALEURS NETTES AU BILAN	402 894	50 491	-	453 384
Prime/Décote d'acquisition	5 055	250		5 305

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2016	Total 31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeurs nettes	122 577	53 024	356 445	152 843	684 890	2 538	687 428	402 894
VALEURS NETTES AU BILAN	122 577	53 024	356 445	152 843	684 890	2 538	687 428	402 894
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeurs nettes	-	9 008	28 311	-	37 319	5	37 324	50 491
VALEURS NETTES AU BILAN	-	9 008	28 311	-	37 319	5	37 324	50 491

Ventilation selon le type de portefeuille

Portefeuille	Montant Brut au 31/12/2015	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Transferts et autres mouvements	Amort. Primes/Surcotes	Variation des Intérêts courus	Dépréciation	Total 30/06/2016	Plus ou moins- values latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Transaction									
Placement	453 384	726 116	(454 505)	-	(1 528)	1 302	(18)	724 752	2 250
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	453 384	726 116	(454 505)	-	(1 528)	1 302	(18)	724 752	2 250
Dont Décote/Surcote	5 305	20 858	(1 619)		(1 528)			23 016	

L'évaluation des plus ou moins values latente des titres de placement s'est faite au 30 juin 2016 sur la base d'un prix de transaction offert (Bid) tandis que le portefeuille avait été évalué lors de l'exercice précédent sur la base d'un cours moyen de transaction (Mid). Ces modalités d'estimation de la valeur du portefeuille sont en accord avec les règles de gestion des risques et le suivi de la performance des lignes du portefeuille appliqués par l'Agence. Au 30 juin 2016, l'écart entre le prix offert et le prix moyen minore la valorisation globale du portefeuille d'environ 0,7 million d'euros.

Note 2 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Réserves obligatoires	999	
Autres avoirs		
Caisses, banques centrales	999	-

Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2016	Total 31/12/2015
Etablissement de crédits							-	-
Comptes et prêts							-	-
- à vue	119 400						119 400	45 982
- à terme								-
Titres reçus en pension livrée							-	-
TOTAL	119 400	-	-	-	-	-	119 400	45 982
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	119 400	-	-	-	-	-	119 400	45 982

Note 3 - DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2016	Total 31/12/2015
Etablissement de crédits							-	-
Comptes et emprunts							-	-
- à vue							-	-
- à terme							-	-
Titres donnés en pension livrée							-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-

Note 4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Crédits de trésorerie		
Autres crédits	580 057	384 873
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	580 057	384 873
Dépréciation relatives au crédits à la clientèle		
Valeurs nettes au bilan	580 057	384 873
Dont créances rattachées	733	537
Dont créances douteuses brutes		
Dont créances douteuses compromises brutes		

Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 6 mois	>6 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2016
Opérations avec la clientèle	9 268	8 318	18 777	147 827	395 133	579 324	733	580 057

Note 5 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2015	Acquisit.	Immobilisation par Transferts de charges	Cessions	Dotations aux Amort.	Dépréciation	Autres variations	30/06/2016
Immobilisations incorporelles	10 663	26	53				170	10 912
Frais d'établissement	2 123							2 123
Frais de développement	8 224	16	45				147	8 431
Logiciels	289	10	8				23	330
Site internet	28							28
Immobilisations incorporelles en cours	202						(170)	32
Amortissement des immobilisations incorporelles	(2 106)				(1 081)			(3 188)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	8 759	26	53		(1 081)			7 756

Corporelles	31/12/2015							30/06/2016
Immobilisations corporelles	735	7						742
Immobilisations corporelles en cours	0							-
Amortissement des immobilisations corporelles	(105)				(46)			(151)
Valeur nette des immobilisations corporelles	630	7	-		(46)			591

Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)

	30/06/2016	31/12/2015
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	33 638	12 985
Autres débiteurs divers	446	655
Dépréciation des autres actifs		
Valeur nette au bilan	34 084	13 640
Comptes de régulation		
Charges d'émission à répartir	6 319	3 781
Pertes à étaler sur opérations de couverture	607	94
Charges constatées d'avance	375	67
Intérêts courus à recevoir sur opérations de couverture	1 084	2 222
Autres produits à recevoir	122	
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	8 507	6 164

Note 7 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2016	Total 31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres de créances négociables					-	-	-	-
Emprunts obligataires		95 037		1 250 000	1 345 037	960	1 345 997	848 059
Autres dettes représentées par un titre					-	-	-	-
TOTAL	-	95 037	-	1 250 000	1 345 037	960	1 345 997	848 059

Note 8 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

	30/06/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus	6 430	100
Autres créditeurs divers	1 513	1 484
TOTAL	7 943	1 584
Comptes de régulation		
Comptes d'encaissement et comptes de transfert		
Gains à étaler sur opérations de couverture	28 058	7 190
Produits constatés d'avance		
Intérêts courus à payer sur opérations de couverture	1 849	839
Autres charges à payer	19	
Autres comptes de régularisation	2 383	1 570
TOTAL	32 309	9 599

Note 9 - PROVISIONS

	Solde au 31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	17	-	-	-	-	17
Provisions pour autres charges de personnel à Long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	17	-	-	-	-	17

Note 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve statutaire	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2014	35 800	-	-	-	-	-	-	(8 046)	27 754
Variation de capital	38 500								38 500
Variation de primes et réserves									
Résultat de l'exercice au 31/12/2015								(12 082)	(12 082)
Affectation du résultat 2014							(8 046)	(8 046)	
Autres variations									
Solde au 31/12/2015	74 300	-	-	-	-	-	-	(8 046)	54 173
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2014									
Variation de capital	36 200 ⁽¹⁾								36 200
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2015							(12 082)	12 082	
Résultat de l'exercice au 30/06/2016								(493)	(493)
Autres variations									
Solde au 30/06/2016	110 500	-	-	-	-	-	-	(20 127)	89 880

Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2016 à 110 500 000€ est composé de 110 500 actions. L'Agence a procédé à trois augmentations de capital au cours du premier semestre 2016 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. La première a été souscrite le 4 mars 2016 pour 19.200k€, la deuxième, le 27 avril 2016 pour 11.000k€, et la troisième le 28 juin 2016 pour 6.000k€.

Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Notionnels et justes valeurs

	30/06/2016				31/12/2015			
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	2 042 984	-	-	-	1 264 930	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	2 042 984	-	-	-	1 264 930	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	1 995 681				1 217 627			
FRA								
Swaps de devises	47 304				47 304			
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux								
Autres options								
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

Le montant des swap en micro-couverture s'élève au 30/06/2016 à 1 902 084 milliers d'euros.
 Le montant des swap en macro-couverture s'élève au 30/06/2016 à 140 900 milliers d'euros.

Encours notionnels par durée résiduelle

	30/06/2016					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>						
OPÉRATIONS FERMES	50 304	193 812	1 798 869	0	0	0
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
Marchés gré à gré	50 304	193 812	1 798 869	0	0	0
Swaps de taux d'intérêts	3 000	193 812	1 798 869			
FRA						
Swaps de devises	47 304					
Autres contrats						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux						
Autres options						
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-
Caps, floors						
Options de change						
Dérivés de crédit						
Autres options						

V - Notes sur le compte de résultat

Note 12 - Produits et Charges d'intérêts

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Interêts et produits assimilés	8 167	1 286	775
Opérations avec les établissements de crédit	28		
Opérations avec la clientèle	3 445	161	161
Obligations et autres titres à revenu fixe	(89)	189	614
<i>sur Titres de Placement</i>	(89)	(168)	189
<i>sur Titres d'Investissement</i>		357	425
Produits sur dérivés de taux	4 782	936	
Autres intérêts			
Interêts et charges assimilées	(6 058)	(1 319)	(4 910)
Opérations avec les établissements de crédit	(20)	(28)	(41)
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	(2 150)	(831)	(2 574)
Charges sur dérivés de taux	(3 887)	(460)	(2 296)
Autres intérêts			
Marge d'intérêts	2 109	(34)	(4 135)

Note 13 - Produits net des commissions

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Produits de commissions sur :	-	0,01	0,01
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle		0,01	0,01
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(49)	(1 128)	(1 149)
Opérations avec les établissements de crédit	(1)	(0,04)	(0,04)
Opérations sur titres	(24)	(1 125)	(1 137)
Opérations sur instruments financiers à terme	(24)	(3)	(12)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
TOTAL	(49)	(1 128)	(1 149)

Note 14 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Autres produits d'exploitation bancaire	-	1 125	1 125
Refacturations externes au groupe			
Transferts de charges		1 125	1 125
Reprises de provisions			
Autres charges d'exploitation bancaire	-	-	-
Charges diverses			
Refacturations externes au groupe			
Dotations aux provisions			

Note 15 - Résultats nets sur opérations financières

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Résultat net des opérations sur titres de transaction			
Résultat sur instruments financiers à terme	(238)	(10)	(14)
Résultat net des opérations de change			
Total des résultats nets sur portefeuille de négociation	(238)	(10)	(14)
Résultat de cession des titres de placement	3 267	(8)	14
Autres produits et charges sur titres de placement			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	(18)	(143)	(70)
Total des gains ou pertes net sur titres de placement	3 249	(151)	(56)

Note 16 - Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 467	1 430	2 580
Charges de retraites et assimilées	162	149	282
Autres charges sociales	577	513	935
Total des Charges de Personnel	2 205	2 091	3 797
Frais administratifs			
Impôts et taxes	107	53	273
Services extérieurs	2 529	7 344	11 280
Total des Charges administratives	2 636	7 398	11 554
Refacturation et transferts de charges administratives	(405)	(3 547)	(5 220)
Total des Charges générales d'exploitation	4 437	5 942	10 130

Les charges de personnel se rapportent à un effectif de 26 personnes au 30 juin 2016.

Note 17 - Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains sur actifs immobilisés	-	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			(670)
Moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes sur actifs immobilisés	-	-	(670)

Note 18 - Impôt sur les bénéfices

La méthode générale de l'impôt exigible est la méthode qui a été retenue pour l'établissement des comptes individuels.

Les déficits fiscaux qui s'élèvent à 20,1m€ à la clôture de l'exercice n'ont pas fait l'objet de comptabilisation d'actif d'impôts différés.

Note 19 - Parties liées

On dénombre, au 30 juin 2016, une convention de prestations de services administratifs ainsi qu'une concession de licence pour l'utilisation d'une marque, qui ont été conclues entre l'Agence France Locale et l'Agence France Locale - Société Territoriale, à des conditions normales de marché.



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Cailliau Dedouit et Associés

19, rue Clément Marot
75008 Paris
France

Agence France Locale SA

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information
financière semestrielle 2016**

Période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016
Agence France Locale SA
Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393
Lyon cedex 03
Ce rapport contient 15 pages

Référence : FO-163-04



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Cailliau Dedouit et Associés

19, rue Clément Marot
75008 Paris
France

Agence France Locale SA

Siège social : Tour Oxygène - 10-12, boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon cedex 03
Capital social : €.110 500 000

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016

Période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Agence France Locale, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris La Défense, le 26 septembre 2016

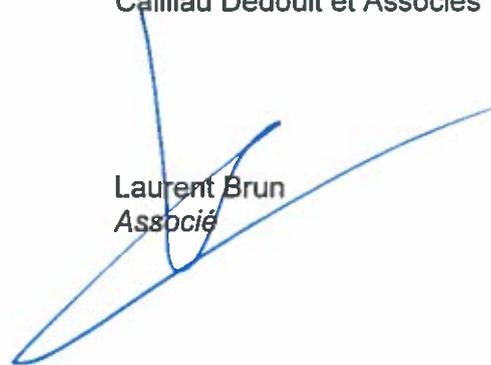
Paris, le 26 septembre 2016

KPMG Audit FS I

Cailliau Dedouit et Associés



Fabrice Odent
Associé



Laurent Brun
Associé